

Pour le SNEP-FSU : Nathalie Lacuey, Christian Pierrat, Alain De Carlo

Pour l'inspection pédagogique : Cécile Belleudy (remplace M. Falco), Thierry Du Verdier, Jean-Luc Mourier.

Présentation par le SNEP FSU :

le SNEP FSU a pour projet d'améliorer l'enseignement de l'EPS pour les élèves et les conditions de travail pour les personnels. Nous pensons qu'une discussion constructive entre notre section académique et l'IPR peut permettre des améliorations pour les élèves et les personnels. C'est dans cette posture que nous abordons cette audience (comme chacune d'elle d'ailleurs). La dernière audience, à notre connaissance, remonte au 17 Janvier 2014, nous estimions à l'époque la nécessité d'une rencontre 2 fois par an à minima, nous notons que cela n'a pas été le cas.

Notre orientation syndicale, est largement partagée au sein de la profession dans notre académie. A ce titre, le SNEP-FSU Bordeaux représente 77,2 % des votants aux dernières élections professionnelles de 2014 (8 sièges sur 9, et au-dessus de la barre des 50 % des inscrits, plus d'un collègue sur 2 a voté pour le SNEP!). Ce sont aussi plus de 500 adhérent.es sur l'académie (nous avons dépassé la barre des 500 adhérents depuis l'année 2010 et poursuivons notre progression), le taux d'adhésion cette année est proche des 27%.

Nous notons, dans la société en général, un éloignement entre les décideurs et les acteurs, professionnels de terrain, il y a des risques pour le fonctionnement de notre démocratie et le SNEP-FSU est attaché à ce fonctionnement démocratique, qui met en commun les intelligences, mais aussi qui est gage d'efficacité.

Même si nous avons des points de vue différents ou divergents, échanger, débattre et controverser est pour nous nécessaire pour faire avancer l'EPS.

Nous souhaitons rappeler ces éléments car nous pensons utile pour l'EPS et la profession que nous ayons des échanges sur certains dossiers, comme cela se fait dans d'autres académies, c'est en ce sens que nous vous proposerons aussi des pistes de travail à discuter et débattre.

Présentation ODJ : Emploi, IMP, Stagiaires, Equipements, Sport Scolaire, Programmes (DNB), Formation. Infos : conflits dans les établissements, PPCR et STAPS.

1. EMPLOI

C'est dans un contexte de mise en place de la réforme des collèges que s'est préparée la rentrée 2016.

Le choix d'allouer plus de moyens aux collèges (en légère progression H/E : + 0,008) s'est fait au détriment des Lycées (H/E : -0,008) et LP (H/E : -0,018) pour mettre en place la réforme, même si on peut noter que ces moyens sont encore bien insuffisants. Les dégradations pour l'EPS, et son enseignement se poursuivent. Nous avons connu en 2006, la fin du financement des sections sportives (financement sur les moyens établissements, remettant en question chaque année leur renouvellement), en 2011 la fin des seuils à 30 élèves en EPS (35 à la rentrée dernière, on entend aujourd'hui le chiffre de 37, « bruit de chef d'établissement »), et cette année la fin du financement en tant que tel des options facultatives EPS. **Remise de l'affichette « dégradations » aux IA-IPR : lien affichette**

Au regard de ces données, chaque équipe pédagogique se trouve dans l'obligation d'être très attentive aux moyens qui lui sont donnés, heures option, heures dédoublement pour enseignement de la natation... de maîtriser les données d'une DGH afin de préserver voire améliorer les moyens pour l'enseignement de l'EPS. Notre action en lien avec les collègues a d'ailleurs payé pour le maintien d'options facultatives non linguistiques au lycée Kastler, au lycée Reclus, au lycée Montesquieu, (au lycée Sud Médoc) de même que pour l'enseignement de complément EPS au lycée des Graves.

C'est, dès janvier, que nous travaillons au plus près du terrain pour préparer les futures rentrées, enquête DGH, contact direct avec les équipes pédagogiques pour mieux comprendre les problématiques de chaque établissement. Là où des effectifs progressent, où des divisions augmentent, où les HSA, les

BMP sont en nombre croissants, et ce dans le durée (1,2, 3 ans) nous faisons la demande de création de poste, et avons obtenu satisfaction pour le lycée Nord Bassin Andernos, le lycée V Havel Bègles, ...

C'est toujours avec l'objectif, d'un enseignement à la hauteur des exigences de l'EPS et de la sécurité qu'elle implique que nous agissons. Comment peut-on concevoir l'enseignement de la gymnastique à plus de 35 élèves, de la natation sans groupes de niveau... ?

Quelle vision avez-vous sur les enseignements de complément, les options facultatives non linguistiques ?

Nous savons aussi que ce n'est pas l'inspection qui décide des moyens mais être informé, alerté sur les conditions de travail de certaines équipes EPS, nous paraît nécessaire de même que de faire remonter au Recteur que les enseignants d'EPS ont besoin de moyens pour enseigner à la hauteur de ce qu'exigent les programmes d'EPS.

Réponse des IA-IPR :

L'académie a une dotation, choix qui sont fait par rapport à des priorités. Endroit avec des tensions. Enseignements obligatoires assurés pour tous les élèves, tensions sur les enseignements facultatifs. Quand les IPR sont interpellés par les établissements c'est une décision propre à l'établissement qui concerne le CA. « Plus value » éducative que cela apporte à l'enseignement, les enseignants doivent porter cela en CA. Ce que cela rapporte à l'élève. Qualité du travail dispensé.

L'IPR fait le point sur les sections sportives avec les chefs d'établissement intimement convaincus que cela est important, il y a le dispositif et ce qu'on en fait aussi. Soit perdurer soit améliorer les sections.

Pour les IA-IPR les équipes doivent se doter d'outils pour analyser, évaluer les impacts, les effets pour pouvoir justifier une reconduction, une amélioration du dispositif. Les équipes fonctionnent avec un budget contraint

Concernant l'enseignement de complément : Plus d'attribution des 3h par niveau, passage de 9h à 6h au niveau de la DSM (même démarche que sur le reste). A ce jour, la réunion avec la DSM n'est pas réalisée et doit se faire à la rentrée pour bilan

Intervention du SNEP-FSU :

Nous faisons part de deux visions du système éducatif : là où il défend un service public sur tout le territoire et accessible à tous, et donc là où il faut une carte des options et sections définie de façon académique avec des dotations pour permettre à chaque élève d'approfondir un domaine culturel dans le cadre scolaire (et donc ne pas renvoyer cet approfondissement hors l'école), ce qui nous est répondu est un système qui contraint les moyens, les mets en concurrence et demande à chaque personnel de justifier l'intérêt des dispositifs (*peut-être un jour devons nous justifier l'intérêt de l'EPS pour maintenir les 4h 6^{ème} ?*). C'est bien un choix politique (ici du rectorat) d'aller dans le sens de moins de moyens.

Remarques à postériori de l'audience : *Quand nous connaissons les situations locales et les pressions sur les options le discours de l'inspection nous apparaît comme décalée.*

Par ailleurs, nous rappelons que si les « horaires obligatoires sont assurés partout » (ce que dit l'inspection), nous disons que les conditions sont problématiques pour la profession au vu des effectifs de classe (35 en lycée, 30 en collège !!!), les effectifs par classe étant un sujet très important pour la profession, la qualité des apprentissages et les conditions de travail.

Réponse des IA-IPR :

Pour ce qui est de l'enseignement de la natation, en lien avec le webmaster, une extraction de données via les projets simplifiés en ligne peut être effectuée, permettant une vision la plus claire possible de l'EPS sur le territoire et une logique de pilotage. Pour cet enseignement le problème du nombre et de l'éloignement des piscines apparaît. Cependant le travail fait par les professeurs est très efficace, vu par le nombre d'attestations délivrées. C'est un véritable investissement, un coût pour l'EPLE de mettre un enseignant de plus sur la natation, contribution spécifique de l'accompagnement, 12HSE sur dotation supplémentaire, mais que 2% de l'ensemble d'une dotation ! L'équipe péda doit

utiliser les chiffres de l'évaluation (nb de non nageurs/nb de nageurs à la fin d'un cycle) pour défendre le projet natation et moyens enseignants supplémentaires.

Remarques à postériori de l'audience *Nous constatons encore dans cette démonstration la logique des chiffres et de la justification alors que « le savoir nager » est une toute première exigence de notre enseignement. M. Mourier nous rappelant d'ailleurs que l'école doit permettre à l'élève de « lire, compter, cliquer et nager ».*

IMP :

La coordination EPS, devenue coordination des APSA, inscrite dans un décret, doit être reconnue dans tous les établissements et à la hauteur de ce que dit le texte (cf affichette). Le travail conséquent que cela représente, dans l'établissement mais aussi en lien avec les municipalités, les compagnies de transports,..., doit être rétribué comme l'indique le décret. Le SNEP, souhaite que l'inspection veille au respect de ce décret, pour la reconnaissance d'un travail spécifique lié à l'EPS. (Le SNEP fait la demande chaque année de la possibilité de prendre en décharge cette mission comme le stipule l'article 3 du décret sur les ORS). **Remise de l'affichette IMP aux IA-IPR**

Réponse des IA-IPR :

les IMP relèvent de l'autonomie de l'établissement. Si l'inspection est interpellée par les collègues, elle intervient.

Intervention du SNEP-FSU :

Le SNEP FSU rappelle que la coordo des APSA ne relève pas de l'autonomie car le SNEP a obtenu un cadrage dans le texte pour cette mission ! Dans certaines académies il existe un groupe de travail et d'analyse des IMP pour voir la mise en place dans les établissements, et nous en faisons la demande.

Réponse des IA-IPR :

Les IA IPR s'engagent à mettre une ligne IMP dans le projet en ligne pour pouvoir faire une extraction et des analyses.

ISS : Indemnités Lycées et LP depuis la rentrée 2015 (décret 2015-476 du 27/04/2015, arrêté du 06/07/2015) :

- Indemnité de sujétion pour plus de 6h devant des classes à examens (premières et terminales) : 300€ pour cette année et portée à 400€ à la rentrée 2016.
- Indemnité de sujétion enseignement devant plus de 35 élèves (Décret 2015-477 du 27/04/2015, arrêté du 27/04/2016) : 1250€ si au moins 6h à plus de 35 élèves (donc 36 et +)

Intervention du SNEP-FSU :

Des collègues n'ont pas eu accès à ces indemnités alors qu'ils y prétendaient, l'administration ayant omis de cliquer sur une case ! Aussi nous pensons que c'est à cette dernière de faire que chaque enseignant reçoive ce qui lui revient et nous souhaitons que l'inspection participe à donner l'info à la profession.

Concernant les IMP et les indemnités, le SNEP-FSU rappelle qu'en toute logique, ce n'est pas aux personnels de demander ceux à quoi ils ont droit, mais bien à l'administration de mettre en œuvre les moyens pour répondre aux droits des personnels.

Réponse des IA-IPR :

Un rappel dans la lettre de rentrée des IA-IPR sera fait sur les IMP et les indemnités

2. Stagiaires :

Intervention du SNEP-FSU :

Le Snep revendique toujours une année de stage avec un temps de service stagiaire 7 + 3 et sur un temps où le tuteur est disponible.

1- Nous savons que la question des implantations stagiaires est compliquée, nous souhaiterions connaître les critères retenue pour leur implantation ?

Réponse des IA-IPR :

Première lecture : il faut qu'il y ait un BMP, prise de considération : conditions meilleures (équipe, installations, projet qui tient debout, tuteur volontaire, ensuite quand beaucoup d'années, roulement même si c'est compliqué car pas énormément de BMP). L'IPR est associé à la décision. Depuis 2 ans travail triptyque DSM, DPE et IPR.

Le plus opérationnel possible. L'implantation des stagiaires trouver les plus pertinents, tout en veillant que cela ne pose pas de soucis dans le mouvement.

Intervention du SNEP-FSU :

Cela pose problème quand l'administration dit « qu'on ne peut pas modifier les support en FPMA » (car trop compliqué), d'où l'importance d'un travail en amont.

Le SNEP expose le souci de 2 stagiaires sur un même poste suite à une enquête menée auprès de la profession et une expérience concrète.

Réponse des IA-IPR :

Les IA IPR disent être sur la même base (en disant qu'un établissement avait demandé pour cette rentrée et que l'inspection avait accepté).

2- Suite aux demandes des stagiaires nous aimerions avoir des éclaircissements sur les temps d'évaluation des stagiaires. Serait-il possible d'avoir la diffusion d'un calendrier où les différents temps d'évaluation, de visites soient calés avec leurs modalités ?

Réponse des IA-IPR :

Un livret du stagiaire (et un livret des tuteurs) sera mis en place en 2016/2017 pour répondre à cette demande (avec le calendrier) il est en cours de finalisation

3- Nous souhaiterions connaître les modalités d'annonce, concernant les stagiaires qui doivent renouveler leur année : mail, entretien... ?

Il apparaît important et constructif que le stagiaire en connaisse les raisons, et sache les points à améliorer.

Réponse des IA-IPR :

Le déroulement : entretien jury académique : 3 corps d'inspection et 3 chefs d'établissements. Dossiers avec doute entretien avec le stagiaire, la commission propose au recteur pour avis. Ce sont les services du rectorat qui font l'annonce.

Le corps d'inspection reprend contact avec les stagiaires en août et font un point avec eux pour redémarrer l'année. Stagiaires mis dans les « meilleures conditions possibles »

4- Chaque année se pose la question de l'intégration et de la participation de stagiaires à des projets sportifs, APPN. Nous souhaiterions connaître votre position, alors que le recteur s'oppose à ces temps qui sont pour nous de véritables moments de formation professionnelle, obligeant le stagiaire à des prises de décisions, de responsabilités, d'autorité, à travailler de concert avec l'équipe pédagogique.

Réponse des IA-IPR :

L'inspection ne remet pas en cause l'utilité de ces stages mais.... Deux tutelles, le chef d'établissement, le directeur de l'ESPE. L'IPR n'a pas à donner quitus. C'est une vraie dimension professionnelle, l'année de formation par alternance c'est la titularisation : c'est la priorité alors qu'il pourrait y avoir des problèmes lors de ces stages (accidents, temps pour travailler, manque de travail ESPE...). Valider le parcours professionnel et le master, plus on avance dans l'année plus il est compté pour certains d'entre eux.

Intervention du SNEP-FSU :

Suite à ce refus du rectorat le SNEP-FSU a eu des réponses des chefs d'établissements qui étaient d'accord pour que le stagiaire participe au stage et des réponses de l'EPSE (de son directeur et du responsable du MASTER MEEF qui étaient d'accord aussi et qui trouvaient cela professionnalisant !)

Remarques à posteriori de l'audience : La réponse est que ces stages sont importants pour la formation des stagiaires, mais qu'ils ne doivent pas être fait l'année de formation professionnelle !!!!

C'est un vrai temps d'intégration professionnelle, certains stagiaires avancent sur leur posture professionnelle durant ces stages ! Et cela leur permet ensuite d'avoir des postures en cours bien

meilleures ce qui est favorisant pour leur titularisation ! **Remarques à postériori de l'audience** *Quand nous savons que les stagiaires collègues ont été convoqués pour les J1 et J2 sur la réforme collège (sur des temps ESPE car jeudi et vendredi) on doit se poser des questions sur les priorités de l'administration !!!*

Réponse des IA-IPR :

IA-IPR disent qu'un argument apporté est limité : le projet ne peut avoir lieu qu'avec le stagiaire.

Intervention du SNEP-FSU :

C'est bien l'administration qui met les équipes dans cette situation : les stagiaires sont mis sur des BMP et donc ils permettent l'EPS (sans eux pas de cours obligatoires, etc...). S'ils étaient en plus (sur le service du tuteur) ce serait une réelle formation et ils ne seraient pas un « besoin » pour les heures EPS, projet, etc... !

5- Cumul : nous nous interrogeons sur l'impossibilité donnée à un stagiaire EPS d'encadrer, sur un temps de vacances, hors temps de formation à l'ESPE, une colonie de vacances (en 2015/2016). Nous avons été surpris de cette décision et nous nous posons la question de savoir si l'inspection a été consultée ?

Ce jeune collègue qui agit en toute légalité, demande le cumul, risque de se décourager et de travailler sans autorisation ou d'arrêter d'apporter leurs compétences dans le domaine de l'animation (et cela peut aussi être le signal envoyé à toute la promotion).

Réponse des IA-IPR :

Oui c'est le corps d'inspection qui a donné un avis négatif pour centrer les jeunes sur leur année de formation : et s'il y a une blessure pendant le cumul ? temps de travail nécessaire

Intervention du SNEP-FSU

Le Recteur est revenu sur sa décision suite à l'intervention syndicale pour rappeler que cette demande de cumul ne lui semblait pas « outrancière » et a aussi rappelé le sens même des demandes de cumul : le fonctionnaire pour réaliser son métier, c'est en ce sens que nous expliquons au stagiaire le cumul et les invitons à y procéder (année de stage et par la suite).

Tranche d'âge : 15/17 ans donc second degré

Activité ski : activité sportive

Un encadrement d'activités physiques et sportives, lors de séjours avec les élèves ne peut être que bénéficiaire pour un jeune en formation de professeur d'EPS. C'est un argument pédagogique que nous avons apporté et nous nous étonnons de la réponse du corps d'inspection qui aura sans aucun doute une répercussion forte : le fait de tenter de « passer outre » la demande de cumul compte tenu des « risques de refus » même avec une demande (une seule semaine sur l'année, sur une tranche d'âge scolaire, sur une activité sportive). Nous le regrettons fortement !

Remarques à postériori de l'audience : *Pour que les stagiaires encadrent des élèves (ou jeunes) dans des APPN « hors les murs » des établissements, ni les stages scolaires APPN, ni les colos ne sont permises par le corps d'inspection ! A se demander s'ils estiment que cela est formateur tant pour les stagiaires que pour les élèves !!! Il semble pourtant que ce type d'encadrement avant d'entrer dans le métier (et donc de partir dans les académies Paris-Créteil-Versailles) est un plus pour lequel le SNEP-FSU continuera d'agir.*

Nous appelons les équipes à continuer de demander la participation de leur stagiaires aux stages APPN (et nous contacter le plus tôt possible) et aux stagiaires à faire des demandes de cumul s'ils font des colos !

3. **EQUIPEMENTS**

Le SNEP rappelle que c'est un travail prioritaire de notre outil syndical. Travail conséquent qui a été effectué ces derniers temps aussi bien au niveau national (référentiel SAE qui vient renforcer les autres) qu'au niveau local, avec :

- la finalisation du guide de programmation des IS pour les lycées d'Aquitaine après 2 ans de travail et d'échanges en commission tripartite. Il a été présenté en CAEN à notre demande.
- La rencontre du SNEP FSU avec M. Nembrini et Cagnon pour la « Nouvelle Aquitaine » évidemment le dossier des IS a été largement abordé.

- Rencontre avec le Président de la Gironde qui souhaite aussi un travail sur un guide de programmation.

- La rencontre d'élus sur des projets (notamment la CALI sur le libournais et l'ouverture d'un centre nautique en 2020)

Nous souhaitons que la commission tripartite de la Région Aquitaine soit reconduite sur la nouvelle région. Mais aussi que des commissions de ce type vivent dans chaque département.

Nous souhaitons que pour les constructions de nouveaux établissements le SNEP FSU soit consulté, en effet, quand il n'y a pas d'équipe EPS installée, il est nécessaire d'aller en ce sens. Nous avons rappelé la nécessité de consulter les équipes EPS sur les installations sportives (chose qui n'est pas toujours faite).

Réponse des IA-IPR :

La culture de la collaboration avec la région est bien établie, avec le département pas encore. A chaque consultation nous faisons référence au guide ministériel réalisé avec le SNEP. Dans les Landes, les IPR sont consultés pour toutes nouvelles constructions ou rénovations.

Intervention du SNEP-FSU

Nous avons fait remonté les remarques concernant l'enquête lycée : impossibilité d'imprimer le bilan (alors qu'utile pour l'équipe et l'établissement), les équipes ne savent pas si l'enquête a été reçue et validée (besoin d'un retour mail par exemple).

Réponse des IA-IPR :

Cela sera remonté.

Remise du guide de programmation, du communiqué de presse concernant l'enquête de la Région ALPC et du compte rendu de l'audience avec la Région ALPC

4. SPORT SCOLAIRE

Service public original qui a pris la forme associative au sein de l'EN, nous sommes attachés à un sport scolaire qui vise 2 finalités

« L'association dite Union nationale du sport scolaire (UNSS) a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré. » (Statuts de l'UNSS)

Le SNEP-FSU est attaché à ces deux versants : vie sportive et vie associative qui inclut un fonctionnement démocratique.

Sur notre académie, le SNEP FSU est force de proposition au niveau de l'UNSS, la construction démocratique du PADSS (même si pas totalement mis en œuvre, certaines avancées transforment le sport scolaire), PDDSS.

Nouveaux statuts : entrée des IA IPR en CDUNSS, nous leur souhaitons la bienvenue pour travailler au développement du sport scolaire, mais aussi représentation proportionnée au niveau syndicale SNEP (2 siège alors qu'avant 1).

En début d'année nous avons appris qu'une consigne académique avait été donnée comme quoi certains membres des CDUNSS ne pouvaient intervenir es qualité dans les réunions de rentrée de l'UNSS, le SNEP FSU faisait partie de ces membres qui ne pouvait s'exprimer es qualité de membre des CDUNSS, qu'est-ce qui a pu motiver cette décision ?

Réponse des IA-IPR :

L'inspection pédagogique a-t-elle demandé cela ? Pourquoi ? Oui, car la parole n'était pas toujours centrée sur le sport scolaire et posait problème à l'inspection.

Le SNEP s'étonne quand l'inspection parle de la réforme du collège est-ce centré sur le sport scolaire ? M. Mourier répond que oui, tout à fait, le sport scolaire est pleinement dans la réforme du collège!!!! (c'est pratique de créer les liens qui arrangent !) les stages de l'AEEPS un peu moins toutefois....

L'inspection dit pouvoir revoir son positionnement_(mais comment et pourquoi ?).

Pb du fonctionnement du CRUNSS : une fois par an et article 18 sur les vœux. Nous demandons que les IPR en lien avec le président du CRUNSS anticipent la réunion de 2 CRUNSS par an (à caler dans le calendrier) et que les vœux soient soumis au vote. **Quelle est votre position ?**

Réponse des IA-IPR :

Même que M.Duret et M.Falco sur la mise au vote : pas besoin !

Mercredi volés : de 4 à 2 : quelle position du corps d'inspection sur les mercredis ?

Réponse des IA-IPR :

L'inspection dit que cela pose problème d'utiliser le terme « volé », cela crispe et explique qu'il faut bien faire la formation pour le cycle 3 et que les professeurs d'école ne sont pas disponibles sinon.

Remarques à postériori de l'audience : *Alors qu'il y a une remise en cause de 6 mercredi à la rentrée, qu'il semble que pour l'inspection qu'on n'ait pas besoin de tous les collègues pour animer le sport scolaire (certains iront à la formation), le terme « volé » fait grincer des dents... Nous maintenons évidemment ce terme qui n'a rien d'outrancier, ce sont bien des mercredis volés pour le sport scolaire (et surtout les élèves) !*

Le SNEP donne un extrait de sa pétition mais ne la remet pas car en cours de signature : déjà plus de 150 !

Jeux des Echecs à l'UNSS: Problème à Louis Barthou de Pau (en 2014 déjà lors de la dernière audience), pb spécifique car pas dans le projet d'AS (ni au niveau dpt et acad) : comment accepter : courrier au recteur sans réponse.

Réponse des IA-IPR :

M. Duverdier suit (mais pas d'autres explications)

Pb de fonctionnement au CDUNSS du 24 concernant un point d'ordre du jour. Le SNEP a été surpris du fait que la proposition de commission financière n'ait pas été mise au vote, cela s'est lu comme une non décision suite à un refus de ce choix par l'IA IPR présent. Si nous pouvons comprendre le fait qu'un membre du CDUNSS soit contre une proposition, nous avons des difficultés à comprendre que le vote n'ait pas eu lieu et qu'un report soit demandé, nous souhaitons avoir des explications de l'inspection pédagogique régionale à ce sujet.

Réponse des IA-IPR :

M. Mourier explique sa position et son avis sur cette commission financière et dit qu'il « était plus sage de ne pas la mettre en place dans une période d'intérim même si la personne en poste a parfaitement fait son travail, et qu'il aurait été maladroit de prendre une décision à la place d'un nouveau DD ». **Remarques à postériori de l'audience :** *S'il répond sur son avis (ce que nous ne remettons nullement en cause) il ne répond pas sur le fond : c'est à l'instance légitime au moment où se fait la demande de décider, c'est cela le fonctionnement démocratique !*

5. **PROGRAMMES / DNB :**

Rappel historique : Loi de refondation : EPS et sport scolaire : article 212 5 et 321-1

Rappel Socle de connaissance, de compétence et de culture, qui donne une large place à l'EPS. C'est pourquoi les collègues se sont largement investis dans les établissements sur la consultation socle car un changement fort avec le socle Fillon !

CSP : construction de programme concerté. Travail riche, intéressant (sur les apports de D. Bouthier), le SNEP FSU a réalisé un travail académique sur une approche spiralaire lors d'un stage syndical (les collègues étaient intéressés)....

Lien avec le socle, loi/ socle/ travail CSP

Mais en Juin 2015 le 49/3 sur les programmes : vidé de contenu, très grave pour l'EPS lien réforme collège première grille horaire : 3h 6ème, 2,5h après ! Plus de lien avec la richesse du socle.

Choix politique volontaire (au delà d'un affichage ASEU), de paire avec la fin de l'épreuve EPS au DNB en lien avec cette logique : fin de l'épreuve EPS au DNB (article 5 du décret), extrêmement grave pour une discipline qui avait fait sa place dans l'école : passage d'une discipline constitutive avec des savoirs propres à enseigner et évalués (exigence) à une discipline contributive (pour les autres).

- Nous souhaitons une explication sur une écriture concertée, pourquoi le travail du CSP a été mis à la poubelle et réécrit dans l'été sur d'autres bases ?

- Il y avait une demande forte de l'inspection pour cadrer l'épreuve EPS au DNB (fiches de 2013), car cela entraîne aussi un travail dans ce qui s'apprend durant les cycles, le lien performance/compétence, etc. il semble que l'inspection défend maintenant le fait de ne plus avoir d'épreuve, comment l'inspection pédagogique de Bordeaux explique ce revirement ?

Réponse des IA-IPR :

L'inspection pédagogique dit que les programmes actuels sont en lien avec le socle.

Intervention du SNEP-FSU

Ce que conteste le SNEP : Il y a un affaiblissement fort du socle entre le volet 2 précédent et celui des programmes actuels. Le SNEP FSU propose à l'inspection de la rencontrer si nécessaire sur cette question pour faire une étude de texte ! S'il y a un rapport avec le socle, nous disons que c'est avec le socle Fillon et pas le SCCC !

Réponse des IA-IPR :

Mourier : consultation sur l'écriture des programmes depuis le départ !

Intervention du SNEP-FSU

Nous réfutons, s'il y a eu des consultations, elles ont été balayées par cette réécriture de l'été qui ne prend nullement en compte tout le travail en amont du CSP !

Nous remettons l'appel national « donnons du corps aux études » tournant historique de la place de l'EPS à l'école !

Nous informons l'inspection : le SNEP lance un travail d'écriture concerté avec la profession, nous partons à la rencontre d'experts sur toute la France pour discuter et débattre avec la profession car nous refusons cet état de fait : « vers des programmes alternatifs », info et importance de travailler avec les professionnels. Un colloque national les 17 et 18 Novembre est prévu pour aboutissement du travail sur les programmes alternatifs.

Remise du communiqué de presse sur les programmes alternatifs sur Bordeaux le 16 Juin 2016

6. FORMATION :

FPC, bilan et analyse de la formation réforme collège J1, J2, **remise de l'article du SNEP FSU Bordeaux sur son analyse**

Heurtés sur le DNB, pas seulement une explication mais un soutien avec « ce sera mieux qu'avant », violence forte pour la profession qui s'est investie dans l'intérêt des élèves sur des exigences certificatives, cela résume à dire que le travail des équipes ne servait en fait à pas grand-chose....

Climat parfois très tendu, permettant ou pas les échanges, de nombreuses remontées sur ces journées. Seule chose qui a retenu un certain intérêt pour la profession, mais pas en lien avec la formation intitulé « programmes » : situations complexes et le travail sur les pratiques. Dommage qu'il n'y ait pas eu un travail concret sur le travail du CSP (approche spiralaire, autre dimension)

J3, J4, J5 : regard très critique de la profession sur l'utilité de ces formations.

Réponse des IA-IPR :

« Les raideurs venaient de la salle ».

Intervention du SNEP-FSU

Nous avons réaffirmé que les raideurs ne venaient pas de la salle : un IA-IPR ayant été jusqu'à s'excuser de son attitude « raide » auprès de collègues en fin de formation !

Réponse des IA-IPR :

Les IA-IPR ont remis en cause notre article « aucun IPR n'a appris la présence des jeux vidéos dans les programmes ! »,

Intervention du SNEP-FSU

Alain DE Carlo (secrétaire académique du Snep) répond par l'affirmative car c'était en sa présence et c'est lui qui a montré à Mme Bedecarax (qui disait que les jeux vidéos n'étaient pas dans les programmes !) ce point lors de J1 et J2, tout son district en est témoin ! Ce qui a permis de rappeler que quand nous écrivons des articles nous le faisons en toute connaissance de cause !

Réponse des IA-IPR :

« Les situations complexes : c'est le programme avec une dimension de compétences et complexité ! »

Intervention du SNEP-FSU

Les liens quand cela arrange, les situations complexes (ou de référence, etc...) n'ont pas attendus ces nouveaux programmes pour être mises en place !

En revanche, ce que l'on voit c'est la possibilité de l'administration de former tout le monde si elle le souhaite :

Premiers secours : déjà demandé en 2014, assurer la sécurité des élèves et collègues, oui c'est possible pour tous (obligatoire), où cela en est pour toutes et tous ?

Formation APSA (escalade, EPI, autres APSA) : stage péda 70 collègues au SNEP : manque de FPC pour répondre à la réussite des élèves en EPS

Formation aux concours interne pour 2016-2017 ? et l'agreg interne ?

Réponse des IA-IPR :

Pour les premiers secours, l'inspection pédagogique dit « noter » (nous lui faisons part que c'est exactement la même réponse qu'à l'audience de 2014 !)

Avez-vous un bilan de la FPC cette année dans l'académie ? Nb de journées, nb de collègues EPS ? Quel PAF pour l'an prochain en terme de nombre de journées en collège et en lycée en EPS ?

Réponse des IA-IPR :

2016/2017 : accompagnement réforme 2 journées janvier et mars tous profs de collèges disciplinaire Cycle 3 qui concerne aussi l'EPS.

Lycée : 1,5 par département. Volonté de monter sur les capacités d'accueil des stages

Collèges et lycées : 2 jours handicap (un nord et un Sud)

2CASH ouvert pour s'inscrire

CAFA (inscription PAF)

Formation de formateur numérique Public désigné sur le PAF

PAF : journées scientifiques de l'EPS, fait en sorte que la dimension apparaisse au PAF s'y inscrire et participer, porté par STAPS et ESPE

Reconduite de la formation pour les contractuel.les : CAPEPS Interne et réservé

Agrégation interne : demande très forte des collègues. Pas de mise en place à la rentrée (besoin d'étudier). La DAFPEN: nécessité de le mettre en chantier. UN Chargé de mission auprès de la DAFPEN a pour mission de piloter de ce dossier pour monter le dispositif à la rentrée 2017. Il est possible que pour l'admission le dispositif fonctionne mais il est encore trop tôt pour le dire.

Compte tenu de l'heure nous décidons collectivement de mettre fin à l'audience.

Le SNEP FSU a questionné l'inspection sur les moyens dont elle dispose pour fonctionner (postes IA-IPR et autres heures et missions) : 4 IA-IPR (3,5 h sur un collègue chargé de mission car M.MOURIER et CARDIE : innovations pédagogiques au niveau du rectorat), Site internet : indemnités, délégués FPC : indemnités + pilotes GPR. Pas d'autres moyens

BILAN

Nous analysons que, sur un nombre conséquent de thèmes, l'inspection semble un peu déconnectée du terrain. Elle vit son Administration (rapports moyens/besoins, programmes, stagiaires et formation des stagiaires), mais peu en lien avec les besoins de la profession pour une EPS de qualité.

Cette rencontre aura sans doute contribué à « recréer » du lien entre le SNEP et les IA-IRP, et nous nous en félicitons. Les discussions, croisements d'analyses et de données sont incontournables dans l'intérêt des élèves et de la profession.

Nous continuons à informer l'inspection de nos actions et analyses et tenterons de prévoir des rencontres en cette année 2016/2017 (2 si possible)

L'audience ayant « débordée » en temps, voici le mail envoyé en suivant :

Mesdames, Messieurs les IA-IPR,

Pour faire suite à l'audience de mercredi, voici les points d'informations dont nous voulions vous faire part.

Conflits dans les établissements : nous souhaitons vous faire remonter que nous sommes de plus en plus interpellés pour des problèmes dans les établissements (entre collègues et hiérarchie et entre collègues). En tant qu'organisation syndicale, nous pensons que la mise en place de réformes non comprises par les personnels est une source de ce développement des conflits. Il nous semble que l'administration doit être particulièrement vigilante sur ces conflits et sur leurs sources.

PPCR : Même si cela ne va pas assez loin et assez vite (horizon 2020), nous pouvons nous réjouir de quelques avancées (dégel du point d'indice) et de la percée de nos revendications :

- Avancement à rythme unique pour aller vers la déconnexion inspection / avancement
- groupe de réflexion sur l'évaluation (au niveau ministériel)
- Nous sommes persuadés que c'est dans l'égalité que se situe l'efficacité.
- Le corps d'inspection reste pour nous une nécessité professionnelle et nous avons toujours milité pour obtenir un corps d'inspection et une reconnaissance de l'EPS en tant que discipline scolaire. Nous souhaitons que l'inspection aille dans le sens de la formation, de l'aide, de l'accompagnement des collègues et des équipes pédagogiques.

STAPS : nous tenions à vous informer que nous sommes sollicités en cette fin d'année par des parents d'élèves. Nous avons dénoncé en 2014 (dernière audience) l'injustice du tirage au sort et le besoin de recrutement en STAPS et du développement des installations sportives pour maintenir des pratiques physiques dès la première année. Le jugement du TA de Bordeaux est aussi à prendre en compte.

Bien cordialement,

Pour le SNEP Académique :

Nathalie LACUEY, Christian PIERRAT, Alain DE CARLO

NATATION et AP en collège : l'inspection fait une « note » sur son site... mais ne reconnaît pas les moyens à la hauteur des enjeux, et peut entraîner de gravissimes dégradations ! Analyse du SNEP-FSU et mail envoyé (à ce jour sans réponse et le document sur le site n'est pas modifié)

Informations de l'inspection

Le savoir nager : http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/IMG/pdf/ap_et_eps_savoir_nager_cycle_3-2.pdf

Mail envoyé par le SNEP-FSU : nous avons lu le document dont vous nous avez parlé concernant le cycle 3 et l'AP. Si nous partageons le fait de valoriser le soutien natation en AP, nous ne sommes en désaccord sur une partie du texte « Dans la pratique afin d'optimiser les apprentissages de tous, et autant que faire se peut, un professeur d'EPS du collège vient en surnuméraire (3 professeurs pour deux classes) pour compléter l'effectif d'encadrement; **il est rémunéré en HSE (prise en charge sur le bassin)**. Ceci permet de prendre en charge tous les élèves et de constituer des groupes de besoins, notamment un groupe d'élèves non nageurs »

En effet, noter que la rémunération doit se faire en HSE n'est pour nous pas souhaitable : cela relève de l'autonomie de l'établissement. Certains établissements procèdent actuellement en heures postes, d'autres en HSA, d'autres en HSE (en fonction des services, du projet : uniquement en juin ou sur toute l'année, etc...) . Concernant le « prise en charge sur le bassin », ne pas rémunérer un collègue qui assure le transport (exemple pour un établissement éloigné de la piscine et devant s'y rendre en bus) aller/ retour n'est pour nous pas acceptable. Cela pourrait entraîner des dégradations (passage d'Heures

postes à HSE ...) dans de nombreux établissements.. Merci de nous faire un retour sur ce point qui, pour nous, devrait être enlevé de ce document qui pourrait, dans ce cas, avoir un intérêt pour les équipes éducatives.

Pour le SNEP FSU, Nathalie Lacuey, Christian Pierrat, Alain De Carlo